

**COUR D'APPEL DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BOBIGNY**

Extrait des minutes du Greffe
du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY

Serv. contentieux social

Affaire : N° RG 25/00956 - N° Portalis
DB3S-W-B7J-3CF2
N° minute : 26/00248

URSSAF ILE DE FRANCE

Représentée par Madame Elodie LEVEQUE,
Inspectrice contentieux
C/

Monsieur [REDACTED]

Représenté par Me Thierry DRAPIER, avocat au
barreau de BESANCON

**ORDONNANCE DE DÉSISTEMENT D'INSTANCE
(articles 385, 394 et suivants du Code de Procédure Civile)**

Nous, Laure CHASSAGNE, Présidente, assistée de Dominique RELAV, Greffier,

Vu les articles 385, 394 et suivants du code de procédure civile,

Vu le désistement du demandeur,

Vu l'acceptation du contradicteur,

Il convient de faire droit à sa demande.

PAR CES MOTIFS

Déclarons parfait le désistement d'instance,

Constatons l'extinction de l'instance et le dessaisissement de la juridiction,

Laissons les dépens à la charge du demandeur sauf convention contraire des parties.

Fait à Bobigny, le 28 Janvier 2026,

Le Greffier,

La Présidente,

Dominique RELAV



Copie certifiée conforme
Le Greffier



Laure CHASSAGNE



02 FEV. 2026